

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 8 décembre 2016
Convocation du 1^{er} décembre 2016

L'an deux mille seize, le huit décembre à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le premier décembre deux mille seize s'est réuni sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Présents : Mme CHENEVAL Laurette, Mme PAILLET Marjorie, Mme VERNANCHET Corinne, M. CASANOVA Léandre, M. BUCHACA Joël, M. PAUTLER Claude, M. DEMOULIN Jean-Philippe, M. GERMAIN Grégory, M. JOLY Philippe, M. JOSSE Jérôme, M. LUCE Fabien, M. PERROUX Maxime.

Absente représentée : Mme SOLLIER Marie

Absents excusés : Mme TALLON Brigitte, M. BLANC Frédéric.

M. DEMOULIN Jean-Philippe est élu secrétaire de séance.

➤ **DELIBERATION**

DEL N° 2016-54 Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Le Conseil municipal,

- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2017 (hors le capital de l'annuité de la dette), les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 433 793 € au total ;

PRECISE que les crédits seront affectés sur les chapitres 21 et 23.

DEL N° 2016-55 BP 2016 - Décision Modificative n° 2 - Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité,

APPROUVE les écritures suivantes au chapitre 65 :

- Augmentation sur l'article 6541 (pertes sur créances irrécouvrables) : + 159,20 €
- Diminution sur l'article 60631 : - 159,20 €

ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

Année	Objet	Montants
2011	Redevance Ordures Ménagères	55,20 €
2012	Redevance Ordures Ménagères	- Titre 84 Rôle 1 : 52 € - Titre 189 Rôle 2 : 52 €
TOTAL GENERAL		159,20 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférant.

DEL N° 2016-56 Projet de SCOT des 3 Vallées - Avis de la commune

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de SCOT des 3 Vallées présenté en séance et en annexe de la note explicative de synthèse.

CHARGE Mme le Maire de notifier le présent avis à M. le Président du Syndicat Mixte du SCOT des Trois Vallées.

DEL N° 2016-57 Gestion de l'Eau Potable - Convention prévoyant les modalités de transfert de compétence au SRB

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention prévoyant les modalités de transfert de compétences pour l'Eau Potable à compter du 1er janvier 2017 jointe en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

DEL N° 2016-58 Création d'un poste d'Attaché Territorial

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} janvier 2017, un poste d'attaché territorial à temps complet ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal ;

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois comme annexé à la présente délibération.

➤ **INFORMATIONS DIVERSES**

- Point sur les travaux de l'aménagement du centre-bourg
- Sens de circulation du centre-bourg : il est décidé la mise en place d'un comptage des véhicules aux heures de pointes, réalisé par des membres du conseil municipal le lundi 12 décembre et le mercredi 14 décembre 2016.
- Réalisation de jeux et décors dans la cour de récréation de l'école
- Permis de construire de la plateforme pour personnes à mobilité réduite au bord du Lac du Môle

➤ **AGENDA**

- Conseil Communautaire : lundi 12 décembre 19h
- Commission Voirie : lundi 19 décembre 20h
- Vœux du Maire : samedi 21 janvier 2017 à 19h

Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 9 janvier 2017, 20h15

Fin de séance : 23h

Le Maire
Laurette CHENEVAL